



Campaña
Latinoamericana
por el Derecho
a la Educación



LE CHEMIN VERS CONFINTHEA VII

PROPOSITIONS POUR LE CADRE D'ACTION DE MARRAKECH, MAROC

Ce document résume les principales recommandations formulées par la Plate-forme des réseaux régionaux par la EPJA de l'Amérique Latine et aux Caraïbes vers la CONFINTHEA VII, composée par [ALER](#), [CEAAL](#), [CLADE](#), [Fe y Alegría](#), [ICAE](#) y [REPEM](#). La proposition met en évidence les points clés à prendre en compte dans l'élaboration du cadre d'action de Marrakech, qui sera adopté en juin, et résulte de la systématisation d'une série de débats, de réunions régionales et de groupes de travail ouverts menés avec une large participation d'éducateurs, d'étudiants et de représentants d'organismes sociaux de la région.

1. Sens de l'EPJA aux temps actuels

Nous demandons que dans le contexte actuel de crise civilisatrice et de syndémies en tant que phénomène biologique, économique et social, soit conçue et mise en œuvre une Éducation des Jeunes et des Adultes (EPJA), promouvant la citoyenneté et l'éducation populaire, dans, de, et pour la vie transformatrice, orientée vers la protection de la santé, et du travail digne, la sécurité alimentaire, le bien-être, et la production, l'appropriation et l'utilisation des connaissances, par la population. Une EPJA inclusive, en harmonie avec la nature, anti-patriarcale, décolonisatrice et anti-raciste, qui contribue au développement de l'humanité ; une EPJA basée sur la solidarité, le dialogue, le respect de la diversité, qui contribue à la transformation des personnes et à la construction d'une société juste, démocratique, avec le plein exercice des droits pour tous et pour toutes.

2. L'EPJA comme droit fondamental tout au long de la vie



Assumer l'EPJA comme un droit humain fondamental tout au long de la vie, exigible, inaliénable, indivisible et autodéterminé, pour grandir dans la dignité et l'exercice des droits. Garantir une EPJA qui répondent à des contextes changeants et à des attentes diverses, avec des modalités alternatives, de l'alphabétisation à la formation post-universitaire, où les universités prennent une part active. L'EPJA est un catalyseur pour l'ensemble des droits de l'homme, de l'égalité de genre et de l'ensemble de l'Agenda 2030, pour cela elle doit donc être valorisée et reconnue comme tel.

3. Institutionnalité et nouvelle gestion démocratique pour l'EPJA

Le sens de l'EPJA que nous proposons exige une nouvelle institutionnalité, la gestion globale des systèmes éducatifs des pays avec une diversité d'espaces d'apprentissage au-delà de l'école, dans des espaces formels et non formels. Il lui faut des politiques publiques intersectorielles et une coordination interministérielle, en alliance avec les organisations internationales, les gouvernements locaux, les mouvements sociaux et la société civile. Elle doit répondre aux attentes des organisations éducatives, sociales, productives et des participants et participantes ; promouvoir la formation de réseaux d'éducateurs populaires et d'EPJA, et faciliter la participation de toute la société,

4. Financement public et équitable de l'EPJA

L'EPJA et sa transformation dans l'horizon proposé, exigent que les États garantissent le financement national et public pour l'EPJA, en consacrant à cette modalité éducative des ressources suffisantes et protégées. En ce sens, la progression vers des politiques fiscales progressives dans tous les pays et la définition du budget nécessaire à l'EPJA sont essentielles, ainsi que la transparence dans l'utilisation des ressources. Il y a un besoin urgent de coopération internationale solidaire qui contribue également à l'éducation des jeunes et des adultes.



Campaña
Latinoamericana
por el Derecho
a la Educación



5. Inclusion et diversités de l'EPJA

L'EPJA doit être inclusive et doit garantir le droit à l'éducation pour toutes les personnes en forme permanente, afin qu'ils puissent répondre à leurs besoins éducatifs d'accord avec de leurs diversités et de leurs réalités. Elle doit contribuer à surmonter les désavantages éducatifs que les femmes subissent depuis des siècles à tous les niveaux et modalités d'enseignement, ainsi que les populations appauvries, racialisées et discriminées. La forger comme une éducation adaptée aux contextes, aux communautés, aux cultures, aux territoires et aux populations à diversités et aux besoins spécifiques : les femmes, les jeunes, les adultes, les âgés, les âgées, la population LGTBIQ+ ; les afro-descendants, les indigènes, les paysans - ruraux, les paysannes - rurales; les personnes handicapées, les privées de liberté, ceux en processus de réintégration, les migrants, les migrantes, les réfugiées et les réfugiés, en tenant compte de l'intersectionnalité de leurs besoins et de leur diversité culturelle.

6. EPJA intraculturel, interculturel et de qualité

L'EPJA doit avoir une orientation intraculturelle, interculturelle et communautaire dans laquelle ses processus de formation valorisent et renforcent les identités, la vision du monde, les connaissances et les savoirs des peuples indigènes et des communautés afro-descendantes, ainsi que l'interrelation et la coexistence dans l'égalité des opportunités avec les autres cultures, dans le cadre de la justice épistémique et du dialogue inter-sciences. Promouvoir la coexistence et la solidarité entre les peuples, la coopération et la construction collective de projets et de processus sociaux, l'autonomie et l'autodétermination des peuples et des nations. Il est essentiel de doter l'EPJA de nouveaux contenus et pratiques pédagogiques lui permettant de faire face avec succès à la régression civilisatoire actuelle, ce qui implique des programmes différenciés et



flexibles pour la diversité des populations, des matériels pédagogiques, ainsi que les conditions physiques requises pour le développement des apprentissages. de qualité.

7. L'EPJA productive et technique

Pour répondre à l'une des principales attentes des jeunes et des adultes, l'éducation de cette population doit être productive, technique, territoriale et diversifiée, orientée vers la production matérielle et intellectuelle, vers le travail créatif et créateur, vers la revitalisation des économies populaires, solidaires et des régions; projeter des lycées technico-humanistes liés à l'enseignement supérieur, en relation harmonieuse avec la nature et les systèmes de vie. De même, il doit avoir des formats flexibles et adaptables qui permettent aux étudiants de concilier les processus de formation avec leurs autres activités professionnelles et familiales.

8. EPJA et le droit aux TIC

Le droit à l'utilisation et à la connectivité universelles et gratuites des TIC dans l'EPJA doit être garanti, en l'adaptant aux méthodologies d'éducation populaire, en éliminant les barrières d'accès qui augmentent les inégalités socio-éducatives, culturelles et communicationnelles, en surmontant son utilisation instrumentale et la survalorisation de l'éducation virtuelle à ce qui concerne l'éducation presentielle et à l'interaction entre les élèves, les enseignants-élèves et entre les communautés éducatives et la société en général ; l'éducation virtuelle doit être assumée comme complémentaire des processus présentiels et comme facteur d'enrichissement des apprentissages individuels et collectifs. Garantir les droits numériques et développer des plates-formes et des logiciels libres comme politique pour l'EPJA sont des stratégies pour garantir des opportunités et limiter la portée des entreprises technologiques et l'avancée des tendances à privatiser le savoir.



9 - Reconnaissance et formation des éducateurs

Les éducateurs de l'EPJA doivent être reconnus avec des conditions de travail dignes, des salaires justes et des plans de carrière. De même, leur formation et leur professionnalisation doivent être prioritaires, en alliance avec les universités, les autres établissements d'enseignement supérieur et les entités de la société civile. Par conséquent, une formation d'éducateurs dotés d'une capacité de réflexion et d'actualisation permanente, qui favorisent les changements de paradigme, qui à partir de leur formation et leur pratique forment une citoyenneté critique, qui intègrent l'éthique du soin à la personne ainsi que celle des autres et de la nature, et qui également puisse promouvoir une cohabitation basée sur le bien commun et le Bien Vivre.

10. Production de données, suivi, contrôle et évaluation pour EPJA

Pour l'avancement des politiques publiques de l'EPJA, il est essentiel que des données de qualité soient produites, des diagnostics complets et fiables, des inscriptions désagrégées par sexe, origine ethnique- raciale, par les zones urbaines et rurales, entre d'autres catégories, ainsi que des informations qualitatives qui permettent de connaître les trajets de l'éducation et leurs défis. Aussi, que l'information des données sur le financement et l'investissement soient disponibles de manière accessible et transparente. Privilégier la recherche et la systématisation des expériences pour le suivi et l'évaluation des politiques nationales, ainsi que des accords internationaux ; documenter les expériences, rendre compte, connaître la réalité, partager l'apprentissage, introduire des améliorations dans les pratiques. Disposer de différents mécanismes, tels que des observatoires régionaux et/ou nationaux de l'EPJA, des alliances avec des organisations spécialisées, l'engagement de l'État, le soutien de la coopération internationale et des universités. Générer une articulation de tous les acteurs impliqués dans CONFINTEA VII pour avancer vers l'adoption d'instruments



juridiques contraignants spécifiques et de mécanismes de contrôle du respect du droit à l'EPJA, comme la création d'une rapporteure spéciale. Il s'agit de configurer un mouvement social et pédagogique des EPJA pour la justice sociale et le plein exercice de la citoyenneté démocratique, avec des expressions locales, nationales et mondiales.